



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-519

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service de la représentation de l'État

75-2026-08-27-00014 - Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative **??** en hommage à René
GOSCINNY, **??** sur la façade du bâtiment situé 56 rue de Boulainvilliers
à Paris 16ème (2 pages)

Page 3

75-2026-09-01-00016 - Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative en hommage à Marcel
GOTTLIEB dit Gotlib, sur la façade du bâtiment situé 38 rue Ramey à
Paris 18ème (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Cabinet / Service de la coordination des affaires parisiennes-Bureau de la coordination départementale interministérielle

75-2026-09-01-00023 - Arrêté conférant l'honorariat à monsieur
Olivier PASSELECQ, ancien maire-adjoint du VI^e arrondissement de Paris (1
page)

Page 9

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-08-27-00014

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative
en hommage à René GOSCINNY,
sur la façade du bâtiment situé 56 rue de
Boulainvilliers à Paris 16ème

Arrêté préfectoral n°75-2026-08-27-00014
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
en hommage à René GOSCINNY,
sur la façade du bâtiment situé 56 rue de Boulainvilliers à Paris 16ème

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - monsieur LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2026-07-22-00010 du 22 juillet 2026 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le procès-verbal du 11 juin 2026 de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble situé 56 rue de Boulainvilliers à Paris 16ème, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative, sur la façade de ce bâtiment ;

Vu le courriel du 20 août 2026 de madame Anne GOSCINNY, sa fille, par lequel elle sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage à René GOSCINNY, sur la façade de cet édifice ;

Vu l'avis du 27 août 2026 de la Ville de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE

Article 1er : Autorisation est donnée à Anne GOSCINNY, de faire apposer une plaque commémorative en hommage à René GOSCINNY, sur la façade du bâtiment situé 56 rue de Boulainvilliers à Paris 16ème, dont le libellé est :

ICI VÉCUT
RENÉ GOSCINNY
DE 1967 à 1977

ÉCRIVAIN

ASTÉRIX
LUCKY LUKE
IZNOGOUD
LE PETIT NICOLAS

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 27 AOÛT 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

SIGNÉ

Georges-François LECLERC

Copie à :

- Madame Anne GOSCINNY, sa fille
- Ville de Paris-DAC
- Mairie de Paris 16ème

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-09-01-00016

Arrêté préfectoral donnant autorisation
d'apposer une plaque commémorative en
hommage à Marcel GOTTLIEB dit Gotlib, sur la
façade du bâtiment situé 38 rue Ramey à Paris
18ème

Arrêté préfectoral n°
donnant autorisation d'apposer une plaque commémorative
en hommage à Marcel GOTTLIEB dit Gotlib,
sur la façade du bâtiment situé 38 rue Ramey à Paris 18ème

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

- Vu** le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - monsieur LECLERC (Georges-François) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 75-2026-07-22-00010 du 22 juillet 2026 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu** le procès-verbal du 18 décembre 2025 de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble situé 38 rue Ramey à Paris 18ème, autorisant l'apposition d'une plaque commémorative, sur la façade de ce bâtiment ;
- Vu** le courriel du 8 juillet 2026 de monsieur Guillaume CHRISTOPHE-HUART, président de l'association «Mémoires du 38 Ramey», par lequel, l'association sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative en hommage à Marcel GOTTLIEB dit Gotlib, sur la façade de cet édifice ;
- Vu** l'avis du 22 juillet 2026 de la Ville de Paris, direction des affaires culturelles ;

ARRÊTE

Article 1er : Autorisation est donnée à l'association «Mémoires du 38 Ramey», de faire apposer une plaque commémorative en hommage à Marcel GOTTLIEB dit Gotlib, sur la façade du bâtiment situé 38 rue Ramey à Paris 18ème, dont le libellé est :

Dans cet immeuble a vécu

Marcel GOTTLIEB

dit

Gotlib

1934 - 2016

auteur de bandes dessinées

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé Georges-François LECLERC

Copie à :

- Monsieur Guillaume CHRISTOPHE-HUART, président de l'association «Mémoires du 38 Ramey»
- Ville de Paris-DAC
- Mairie de Paris 18ème

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Cabinet

75-2026-09-01-00023

Arrêté conférant l'honorariat à monsieur Olivier
PASSELECQ,, ancien maire-adjoint du VI^e
arrondissement de Paris

Arrêté préfectoral n°

**conférant l'honorariat à monsieur Olivier PASSELECQ,
ancien maire-adjoint du VI^e arrondissement de Paris**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu l'article L. 2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins douze ans ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu le courrier de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, maire du VI^e arrondissement de Paris, en date du 1^{er} juillet 2026, sollicitant l'octroi de l'honorariat pour monsieur Olivier PASSELECQ ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Olivier Georges Maurice PASSELECQ, ancien maire-adjoint du VI^e arrondissement de Paris, est nommé maire-adjoint honoraire du VI^e arrondissement de Paris.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04), dans le délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris) accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 1 septembre 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

SIGNÉ

Georges-François LECLERC